

Règlement



INTERNATIONAL ROAD RACING CHAMPIONSHIP

www.irrc.eu



Edition 2017

Version 02.01.2017 - Français

1. International Road Racing Championship

Le « International Road Racing Championship” (IRRC) est un championnat roulé sur six courses (voire calendrier) qui sont reprises dans le calendrier UEM où FIM. Ce sont des courses reconnues par les propres fédérations nationales et elles répondent aux exigences de ces fédérations.

L'organisation est en main de Hamove Hengelo Gld (NI), Frohburger Dreieck (D) et K.V. Ostend Motor Sport A.S.B.L (B).

2. Calendrier 2017

Le calendrier 2017 prévoit les courses suivantes:

- 6 & 7 mai : Hengelo – Pays-Bas
- 7, 8 & 9 juillet : Imatra - Finlande
- 21, 22 & 23 juillet : Chimay – Belgique
- 19 & 20 août : Schleiz - Allemagne
- 26 & 27 août : Horice – République Tchèque
- 23 & 24 septembre : Frohburg – Allemagne

3. Licences

Chaque participant est tenu d'avoir une licence fournie par une fédération de moto européenne reconnue par la FIM Europe où la FIM.

Le participant doit avoir l'autorisation de sa fédération nationale pour participer à des concours à l'étranger repris sur le calendrier de la FIM Europe où de la FIM.

La licence doit autoriser le candidat de participer dans la classe Supersport et/ou Superbike.

4. Compétitions

Le calendrier prévoit 6 courses (voire calendrier) avec à chaque fois deux manches,. Les courses se font selon les procédures FIM.

5. Entraînements

On prévoit un minimum de deux entraînements avec un minimum de vingt minutes par course.

L'enregistrement des temps se fait par transpondeur. Chaque participant est obligé, avant d'entamer un entraînement où une course, d'installer un transpondeur fonctionnel, chargé amplement.

Si le participant décide d'utiliser un transpondeur personnel, il est tenu à communiquer le numéro de ce transpondeur d'avance à l'enregistrement des temps.

Chaque contestant est obligé de participer à au moins un entraînement chronométré pendant un championnat afin de pouvoir participer aux courses.

Un nombre maximum de contestants n'est autorisé par course. Ceci signifie que certain contestants ne pourront pas se présenter au départ des courses manque de qualification. La qualification est tenue aux meilleurs temps. Le temps maximum de qualification est égal à 120% de la moyenne des temps réalisés par les 3 pilotes les plus rapides de la catégorie.

L'organisation du concours a la liberté d'organiser une course supplémentaire pour les coureurs non-qualifiés, mais ceci n'est pas obligatoire. Quand il y a seulement une course supplémentaire pour les coureurs non-qualifiés, ces coureurs reçoivent seulement une fois les points pour le championnat. Si un coureur de championnat où un coureur occasionnel ne se qualifie pas, il n'a pas droit au remboursement des frais d'inscription.

La capacité maximale du circuit sera comme toujours respecté et s'il y a des contestants de championnat suffisamment qui participent à un des courses, on n'ajoute pas des pilotes occasionnels, sauf si 2 courses supplémentaires sont prévus.

La capacité maximale du circuit est fixé comme prévu dans le rapport homologation délivré de la fédération nationale du circuit.

6. Contrôle technique

La moto et tous les accessoires doivent être présentés au contrôle technique pour chaque championnat avant de pouvoir participer aux entraînements.

Le choix des pneus est libre.

La catégorie IRRC Supersport doit répondre aux prescriptions suivantes:

- de 401 cc jusque 600 cc – 4-tact – 4 cylindres
- de 501 cc jusque 700 cc – 4-tact – 3 cylindres
- de 601 cc jusque 750 cc – 4-tact – 2 cylindres

La catégorie IRRC Superbike doit répondre aux prescriptions suivantes:

- de 601 cc jusque 1.000 cc – 4-tact – 4 cylindres
- de 751 cc jusque 1.000 cc – 4-tact – 3 cylindres
- de 851 cc jusque 1.200 cc – 4-tact – 2 cylindres

Toutes les motos doivent être conformes aux prescriptions de sécurité imposées par leurs propres fédérations nationales.

La limite du bruit est fixée à 102 dB/A avec une tolérance de + 3dB/A après la course.

7. Les numéros de départ

Les numéros de départ suivants sont prévus pour les contestants qui participent au " International Road Racing Championship 2017".

Les 3 premiers pilotes au classement final du IRRC Superbike et IRRC Supersport saison 2016 sont prioritaires pour rouler avec les numéros de départ suivants :

IRRC-SSP: #1 Marek Cerveny, #2 Joey den Besten, #3 Walther Thomas

IRRC-SBK: #1 Vincent Lonbois, #2 Sebastien Le Grelle, #3 Didier Grams

Le choix du numéro de départ est libre. Si un des pilotes ci-dessus ne désire pas rouler avec ce numéro, ce n'est aucun un problème. Si un des pilotes ci-dessus changent de classe, il n'a pas le droit de rouler avec le numéro de départ 1, 2 ou 3. Tous les autres numéros de départ sont libres et seront attribués par l'organisation-IRRC.

Si les IRRC Supersport & IRRC Superbike roulent ensemble, la classe IRRC Supersport sera attribué un numéro de départ en 3 chiffres.

Les contestants occasionnels peuvent rouler avec leur numéro de départ, si leur numéro est libre. Les numéros de départ seront attribués par l'organisation-IRRC.

8. Inscription " International Road Racing Championship 2017"

Afin de participer à l' "International Road Racing Championship 2017", le participant est tenu de répondre aux exigences suivantes :

- Il doit être en règle avec sa licence selon les conditions reprises sous la rubrique "Licences" ;
- Il versera les frais d'inscription de 1.190 € sur le compte bancaire (voir ci-dessous) avant le 15 mars 2017;
- A partir de 16 mars 2017, les frais d'inscription sera 1.300 € ;
- Il fera connaissance de la catégorie à laquelle il désire participer: IRRC Supersport ou IRRC Superbike;
- Il remplira et signera un formulaire d'inscription.
- Un pilote qui est déjà inscrit pour l' "International Road Racing Championship 2017" peut annuler son inscription. Il doit le faire par écrit à l'organisation IRRC. S'il le fait avant le 1^{er} avril 2017, il reçoit un remboursement de ses frais d'inscription pour 100%. S'il le fait entre le 1^{er} et le 30^{ième} avril 2017, il reçoit un remboursement de ses frais d'inscription pour 50%. A partir de 1 mai 2017, on ne rembourse plus des frais d'inscription.

La décision en ce qui concerne l'acceptation de la participation d'un contestant au "International Road Racing Championship 2017" est réservée à l'organisation de l'IRRC.

Les contestants avec une licence hollandaise, fournie par le KNMV, peuvent s'inscrire auprès de Dik Langwerden (dik@irrc.eu).

Les contestants avec une licence belge fournie par la BMB et les contestants avec une licence française fournie par la FFM, peuvent s'inscrire auprès de Kurt Vanborm (kurt@irrc.eu).

Les contestants avec une licence allemande, fournie par la DMSB, peuvent s'inscrire auprès de Törsten Schmidt (torsten.schmidt@t-online.de).

Les contestants avec une licence européenne (autre que Hollandaise, Belge, Française ou Allemande qui sont fournies par leur fédération nationale reconnue par la FIM Europe ou la FIM) peuvent s'inscrire auprès de Torsten Schmidt (torsten.schmidt@t-online.de).

Compte bancaire:

IBAN : NL62 RABO 0158 1817 86
BIC : RABONL2U
N° de compte : 1581.81.786
Bénéficiaire : IRRRC
Domicile : Hengelo (G), Nederland

9. Inscription des "Contestants Occasionnels"

Afin de pouvoir participer en tant que contestant occasionnel à une course de l' "International Road Racing Championship 2017" un participant doit répondre aux exigences suivantes:

- Il doit être en règle avec sa licence selon les conditions reprises sous la rubrique "Licences" ;
- Il versera les frais d'inscription de 250 € sur le compte bancaire (voir ci-dessus) au moins deux semaines avant la course à laquelle il désire participer ;
- Il fera connaissance de la catégorie à laquelle il désire participer: IRRRC Supersport ou IRRRC Superbike;
- Il remplira et signera un formulaire d'inscription.

La décision en ce qui concerne l'acceptation de la participation d'un contestant occasionnel au "International Road Racing Championship 2017" est réservée à l'organisation de l'IRRC.

Les contestants avec une licence hollandaise, fournie par le KNMV, peuvent s'inscrire auprès de Dik Langwerden (dik@irrc.eu).

Les contestants avec une licence belge fournie par la BMB et les contestants avec une licence française fournie par la FFM, peuvent s'inscrire auprès de Kurt Vanborm (kurt@irrc.eu).

Les contestants avec une licence allemande, fournie par la DMSB, peuvent s'inscrire auprès de Törsten Schmidt (torsten.schmidt@t-online.de).

Les contestants avec une licence européenne (autre que Hollandaise, Belge, Française ou Allemande qui sont fournies par leur fédération nationale reconnue par la FIM Europe ou la FIM) peuvent s'inscrire auprès de Torsten Schmidt (torsten.schmidt@t-online.de).

10. Le classement journalier

Aussi bien les coureurs de championnat que les coureurs occasionnels seront considérés pour le classement journalier.

Pour le classement journalier, les trois premiers coureurs IRRRC Superbike et les trois premiers coureurs IRRRC Supersport seront honorés.

Un barème de prix est prévu par course. Les dix premiers coureurs IRRRC Superbike et les dix premiers coureurs IRRRC Supersport recevront un prix .

Les prix prévus pour le classement journalier sont (avec au moins un minimum de 30 contestants de championnat inscrit à l' "International Road Racing Championship 2017") :

Classement journalier IRRC Superbike - par manche :

1 ^{ère} place : 170 €	5 ^{ème} place : 70 €	9 ^{ème} place : 35 €
2 ^{ème} place : 140 €	6 ^{ème} place : 60 €	10 ^{ème} place : 30 €
3 ^{ème} place : 110 €	7 ^{ème} place : 50 €	
4 ^{ème} place : 80 €	8 ^{ème} place : 45 €	

Classement journalier IRRC Supersport - par manche :

1 ^{ère} place : 150 €	5 ^{ème} place : 50 €	9 ^{ème} place : 20 €
2 ^{ème} place : 110 €	6 ^{ème} place : 40 €	10 ^{ème} place : 10 €
3 ^{ème} place : 90 €	7 ^{ème} place : 30 €	
4 ^{ème} place : 70 €	8 ^{ème} place : 25 €	

11. Classement final

Pour le classement final, seul les contestants de championnat sont retenus.

Un barème de prix est prévu pour le classement général dans chaque classe.

Les quinze premiers coureurs IRRC-Superbike et les quinze premiers coureurs IRRC-Supersport recevront un prix. 2 titres seront attribué au contestants qui ont obtenus le plus de points dans leur classement : "Champion IRRC-Superbike 2017" et "Champion IRRC-Supersport 2017".

En cas d'ex aequo à la fin d'un Championnat, il sera départagé à la majorité des meilleures places. Si l'ex aequo subsiste, il sera tranché dans l'ordre, par la meilleure place dans le classement de la dernière manche comptant pour le Championnat en question ou, si nécessaire, dans les pénultièmes ou dans les antépénultièmes, etc.

Les prix prévus pour le classement final sont (s'il y a au moins 30 contestants de championnat inscrit pour l' "International Road Racing Championship 2017"):

Classement final IRRC Superbike - 2017:

1 ^{ère} place : 2.700 €	11 ^{ème} place : 400 €
2 ^{ème} place : 2.200 €	12 ^{ème} place : 300 €
3 ^{ème} place : 1.800 €	13 ^{ème} place : 200 €
4 ^{ème} place : 1.500 €	14 ^{ème} place : 160 €
5 ^{ème} place : 1.100 €	15 ^{ème} place : 110 €
6 ^{ème} place : 1.000 €	16 ^{ème} place : 95 €
7 ^{ème} place : 900 €	17 ^{ème} place : 80 €
8 ^{ste} place : 800 €	18 ^{ème} place : 75 €
9 ^{ème} place : 700 €	19 ^{ème} place : 50 €
10 ^{ème} place : 500 €	20 ^{ème} place : 25 €

Classement final IRRC Supersport - 2017:

1 ^{ère} place	: 2.000 €	11 ^{ème} place	: 200 €
2 ^{ème} place	: 1.500 €	12 ^{ème} place	: 150 €
3 ^{ème} place	: 1.150 €	13 ^{ème} place	: 130 €
4 ^{ème} place	: 900 €	14 ^{ème} place	: 125 €
5 ^{ème} place	: 750 €	15 ^{ème} place	: 100 €
6 ^{ème} place	: 600 €	16 ^{ème} place	: 75 €
7 ^{ème} place	: 550 €	17 ^{ème} place	: 50 €
8 ^{ste} place	: 500 €	18 ^{ème} place	: 45 €
9 ^{ème} place	: 350 €	19 ^{ème} place	: 35 €
10 ^{ème} place	: 250 €	20 ^{ème} place	: 20 €

12. Versement des prix

Le versement des prix journaliers se fera immédiatement après les courses.

Les prix prévus pour les contestant occasionnels qui ne sont pas ramassés après la dernière course à Frohburg, retournent à l'organisation IRRC.

Le versement des prix du classement final se fera après la course tenue à Frohburg.

Les contestants de championnat qui ne sont pas présent au versement des prix du classement final à Frohburg n'ont pas le droit à leur prix. Le prix sera ensuite remis à l'organisation IRRC.

13. Les points

Les points sont attribués seulement aux coureurs qui participent à l' "International Road Racing Championship 2017" et non pas aux contestants occasionnels.

La répartition des points par classe et par manche se fait de la façon suivante :

1 ^{ère} place	: 25 points	6 ^{ème} place	: 10 points	11 ^{ème} place	: 5 points
2 ^{ème} place	: 20 points	7 ^{ème} place	: 9 points	12 ^{ème} place	: 4 points
3 ^{ème} place	: 16 points	8 ^{ème} place	: 8 points	13 ^{ème} place	: 3 points
4 ^{ème} place	: 13 points	9 ^{ème} place	: 7 points	14 ^{ème} place	: 2 points
5 ^{ème} place	: 11 points	10 ^{ème} place	: 6 points	15 ^{ème} place	: 1 point

14. Enregistrement

Chaque contestant de championnat doit s'enregistrer au moins 2 semaines avant chaque course. Comme ça les contestants occasionnels peuvent s'inscrire pour la prochaine course.

15. Signalement

Quand un coureur est qualifié et il ne participera pas à une des 2 manches pour n'importe quelle raison (maladie, panne,...), il doit le signaler. Comme ça un coureur non-qualifié peut participer à la course. Si le coureur ne signale pas s'il ne

participera pas, il reçoit un avertissement. A partir de la deuxième fois, il reçoit une amende de 100 €.

16. Remarques

En cas de contestation du règlement IRRRC – édition 2017, seulement l'organisation de l'IRRC est autorisée de faire les changements nécessaires.

Si des changements se font en fonction du règlement durant l' "International Road Racing Championship 2017", ceci se passera à travers des addendas et tous les contestants seront avertis dans les plus courts délais.